

Les eurodéputés vent debout contre les scanners corporels dans les aéroports

LEMONDE.FR avec AFP et Reuters | 23.10.08 | 21h13 • Mis à jour le 23.10.08 | 21h22

Le Parlement européen a voté à une large majorité, jeudi 23 octobre, une résolution demandant à la Commission européenne de surseoir à l'adoption d'un règlement qui autoriserait les scanners corporels pour contrôler les passagers dans les aéroports. Ces machines produisent *"des images scannées des personnes comme si elles étaient nues, ce qui équivaut à une fouille virtuelle"*, soulignent les parlementaires dans cette résolution adoptée par 361 voix contre 16 et 181 abstentions.

En conséquence, poursuit-il, *"cette mesure, loin d'être purement technique, a des conséquences graves sur le droit à la vie privée, le droit à la protection des données et le droit à la dignité personnelle"*. Le Parlement demande à Bruxelles une étude sur l'impact économique, éthique et sur la santé humaine de ces appareils déjà utilisés en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suisse.

"ALTERNATIVE AUX FOUILLES MANUELLES"

La séance qui a précédé le vote a vu de nombreux députés exprimer leur indignation contre ce système. Les scanners *"permettent de voir jusqu'aux parties génitales, si une femme a de gros ou de petits seins"*, s'est insurgé le social-démocrate bavarois Wolfgang Kreissl-Dörfler, qui voit là l'illustration de la *"paranoïa des ministres de l'intérieur"* des Vingt-Sept en matière de terrorisme.

Sommé de s'expliquer, le commissaire aux transports, l'Italien Antonio Tajani, avait affirmé dans la nuit de mardi à mercredi n'avoir encore *"pris aucune décision"*. *"Le scanner corporel ne sera jamais rendu obligatoire, c'est une alternative aux fouilles manuelles"*, a-t-il assuré, expliquant que les images *"ne seront pas enregistrées et ne seront jamais conservées"*. Il a justifié l'idée en expliquant que les passagers aériens verraient les files d'attente se réduire aux contrôles de sécurité. *"Dans les aéroports où ils existent, beaucoup de passagers choisissent de passer par les scanners corporels"*, a encore affirmé M. Tajani, précisant que personnellement, il considérerait qu'*"une fouille manuelle était plus désagréable que le passage dans un scanner. Mais chacun est libre de choisir"*.